

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27332**

Intitulé

Socio-esthéticien(ne)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Paris Beauty Academy (PBA)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins, 336t Soins esthétiques du corps

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) socio-esthéticien(ne) (PSE) est un(e) professionnel(le) de la relation d'aide qui a développé une expertise centrée sur la prise en compte des troubles de l'image de soi, de l'apparence et de l'estime de soi, auprès d'un public fragilisé.

Il (elle) utilise comme support la médiation corporelle au travers du toucher relationnel, des soins esthétiques, des soins portés sur l'apparence et de l'hygiène corporelle.

Les principales activités du métier sont :

- Elaboration d'une démarche en soins esthétiques et/ ou en soins corporels, pour une personne et un groupe de personnes,
- Mise en œuvre d'une démarche d'intervention en soins esthétiques et/ ou en soins corporels individuelle et collective ; évaluation tout au long de la démarche,
- Gestion et développement de l'activité professionnelle de PSE
Après l'obtention de la certification le(la) PSE doit être capable de :
 - Elaborer une démarche en soins esthétiques et/ ou en soins corporels, en tenant compte du contexte d'intervention (oncologie, gériatrie, insertion socioprofessionnelle, etc.), pour une personne et un groupe de personnes :
 - Evaluer une situation, pour une personne et un groupe de personnes, en tenant compte du contexte d'intervention donné (EHPAD, clinique, hôpital, etc.) et poser un diagnostic PSE,
 - Concevoir une démarche en soins esthétiques et/ ou en soins corporels adaptée à la personne et au groupe de personnes,
 - Mettre en œuvre une démarche d'intervention en soins esthétiques et/ ou en soins corporels individuelle et collective ; évaluer tout au long de la démarche :
 - Réaliser des soins esthétiques et/ ou corporels et délivrer des conseils adaptés à la situation d'une personne, sur une séance, dans une structure de soins (EHPAD, clinique, hôpital, etc.).
 - Adapter la relation d'aide à la situation de la personne.
 - Evaluer la qualité du soin PSE et rendre compte des résultats.
 - Mettre en œuvre et animer une séance éducative en soin esthétique et/ ou corporel, adaptée à la situation d'un groupe de personnes, dans une structure d'insertion socio-professionnelle (associations, missions locales, centres sociaux, etc.) :
 - Gérer les interactions, réguler les échanges et superviser le groupe de personnes.
 - Evaluer la qualité de la séance éducative PSE et rendre compte des résultats.
 - Elaborer des outils d'évaluation (entretien, questionnaires, échelles de mesure, etc.).
 - Analyser sa pratique professionnelle tout au long de la démarche d'intervention PSE et en lien avec l'équipe pluri professionnelle.
 - Synthétiser les résultats, en vue de produire une évaluation globale.
 - Gérer et développer l'activité professionnelle de PSE :
 - Elaborer une proposition d'intervention PSE, pour une entreprise ou une structure du secteur sanitaire ou médico-social donnée, en identifiant les différentes sources de financement en fonction des publics et des institutions.
 - Argumenter et négocier la proposition d'intervention PSE auprès des personnes décisionnaires et/ou des partenaires financiers, en tenant compte des contraintes budgétaires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le(la) SE intervient en équipe pluri-professionnelle, dans des structures et associations (sanitaires et médico-sociales), à domicile, en entreprise et ou en cabinet.

Il(elle) travaille de manière autonome et/ou en collaboration, à titre libéral(e) et ou salarié(e).

SOCIO-ESTHETICIEN(NE)

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Réglementation d'activités :

Etre titulaire, d'un CAP esthétique cosmétique, au minimum. (Loi n°96-603 du 05/07/1996 sur l'exercice légal de la fonction d'esthéticien(ne)).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes :

Composante 1 : « Elaboration d'une démarche en soins esthétiques et/ ou en soins corporels, en tenant compte du contexte d'intervention

(oncologie, gériatrie, insertion socioprofessionnelle, etc.), pour une personne et un groupe de personnes » évaluée dans le cadre de deux mises en situation professionnelles sur le terrain, par un jury de professionnels.

Composante 2 : « Mise en œuvre d'une démarche d'intervention en soins esthétiques et/ ou en soins corporels individuelle et collective ; évaluation tout au long de la démarche » évaluée par un jury de professionnels :

- dans le cadre de deux mises en situation professionnelles sur le terrain,

- par l'élaboration d'un dossier d'analyse des pratiques professionnelles réalisé en milieu professionnel, avec une soutenance.

Composante 3 : « Gestion et développement de l'activité professionnelle de PSE » évaluée par l'élaboration d'un dossier avec soutenance devant un jury de professionnels.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100% membres extérieurs à la certification 50% femmes et 50% hommes 50% employeurs et 50% salariés
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	100% membres extérieurs à la certification 50% femmes et 50% hommes 50% employeurs et 50% salariés
En contrat de professionnalisation	X	100% membres extérieurs à la certification 50% femmes et 50% hommes 50% employeurs et 50% salariés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	100% membres extérieurs à la certification 50% femmes et 50% hommes 50% employeurs et 50% salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Socio-esthéticien(ne)" avec effet au 22 novembre 2011, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Paris Beauty Academy (PBA) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [NANTERRE]

PARIS BEAUTY ACADEMY

22 rue des venets

92000 NANTERRE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris beauty academy - 22 rue des venets - 92000 Nanterre

Historique de la certification :